



Le Québec : un Eldorad'eau menacé ?

publié le 21/08/2007 - mis à jour le 25/01/2012

2nde générale et technologique

Descriptif :

Les études de cas repose le plus souvent sur des régions ou des territoires où l'eau est une ressource faible voire insuffisante. Nous avons tendance à insister sur des cas de pénurie pour mettre en évidence les solutions apportées et aménagements réalisés. Avec le Québec, c'est plutôt l'abondance et la gestion de cette abondance qui sont le cœur du travail.

Sommaire :

- L'abondance de la ressource
- Enjeux et menaces
- La politique de l'eau pour un développement durable

Une **étude sur l'eau au Québec** renvoie à une situation bien différente de celles les plus souvent étudiées. Les études de cas repose le plus souvent sur des régions ou des territoires où l'eau est une ressource faible voire insuffisante. Nous avons tendance à insister sur des cas de pénurie pour mettre en évidence les solutions apportées et aménagements réalisés. Avec le Québec, c'est plutôt l'abondance et la gestion de cette abondance qui sont le cœur du travail.

Avec une démarche géographique plutôt classique, on mesurera l'importance de cette ressource avant d'observer sa gestion actuelle. La perspective du développement durable intervient de manière croissante sur cette gestion, on pourra donc terminer par les inflexions récentes de la politique de l'eau au Québec. Étant donné le niveau correspondant à cette thématique et le faible volume horaire disponible, nous n'avons pas jugé pertinent de proposer une typologie d'espaces québécois relative à cette question de l'eau.

● L'abondance de la ressource

Les bassins hydrographiques du Canada renferment environ 9 p. 100 des ressources en eau renouvelable et 20 p. 100 des eaux douces de la planète, y compris les eaux emprisonnées dans les glaciers et les calottes glaciaires polaires.

A l'aide des sites référencés il est assez aisé de mesurer l'importance de cette ressource au Québec ou même au Canada. Généralement les sites fédéraux du Canada sont doublés d'un site du gouvernement provincial du Québec, permettant de choisir l'échelle fédérale ou l'échelle québécoise :

[échelle fédérale](#) ↗

[échelle québécoise](#) ↗

On y retrouvera :

- **les eaux de surface** :
lacs, fleuves et rivières, les lacs, les zones humides...
- **les eaux souterraines** :
au Canada, 8,9 millions de personnes, soit 30,3 % de la population, sont tributaires de l'eau souterraine pour leurs besoins domestiques. Environ deux-tiers de ces usagers vivent dans des régions rurales. Dans de nombreuses régions, les puits produisent des réserves d'eau plus fiables et moins chères que celles obtenues dans les lacs et les cours d'eau voisins. _ Les autres consommateurs se situent essentiellement dans des

petites municipalités où l'eau souterraine fournit la principale source des systèmes de distribution d'eau. Par exemple, 100 % de la population de l'Île-du-Prince-Édouard, et plus de 60 % de la population du Nouveau-Brunswick dépendent de l'eau souterraine pour satisfaire leurs besoins domestiques.

- **les glaces et icebergs :**

on n'oubliera pas les grandes régions couvertes de glaces des régions boréales.

- **Enjeux et menaces**

- **La consommation et les consommateurs**

En 1996, on estime que cinq utilisations principales par prélèvement représentaient au Canada une utilisation brute de 64 421 millions de mètres cubes d'eau, soit un prélèvement de 44 611 millions de mètres cubes et une recirculation de 19 810 millions de mètres cubes pour les utilisations industrielles.

Environ 10 % du prélèvement étaient consommés (soit surtout par les utilisations industrielles et l'agriculture), alors que le reste était évacué dans les milieux récepteurs. Les utilisations principales par prélèvement sont :

Thermoélectricité, Industrie manufacturière, Municipalités, Agriculture, Industrie minière.

Les ressources restent bien supérieures aux besoins au Canada comme au Québec

- **Les prélèvements massifs et les exportations**

Sur la question de l'exportation de l'eau vers les États-Unis, on aura recours au site fédéral sur l'environnement qui livre un large dossier sur ces questions à la fois sur les prélèvements massifs et sur les exportations :

[site fédéral abordant le sujet de l'eau](#) ↗

Par prélèvement d'eau à grande échelle, on entend l'extraction d'eau en quantités effectuées par le biais de dérivations artificielles (comme des canaux), des navires ou camions citernes ou des aqueducs. Ces extractions risquent, par effet direct ou cumulatif, de nuire à la santé d'un bassin hydrographique. Le prélèvement à petite échelle, comme pour l'eau en bouteilles, n'entre pas dans cette catégorie.

On complètera les ressources documentaires à l'aide du site du ministère des affaires étrangères et du commerce international du Canada sur ce thème :

[Site du ministère des affaires étrangères et du commerce international](#) ↗

- **Menaces liées aux changements climatiques :**

- **Effets des conditions climatiques et des variations des niveaux d'eau sur les milieux humides du Saint-Laurent :**

Ce projet vise à évaluer les effets des conditions climatiques ainsi que des variations des niveaux et des débits sur les milieux humides du fleuve Saint-Laurent, notamment sur leur répartition, leur diversité et leur productivité.

- **Effets des fluctuations des niveaux et débits du Saint-Laurent sur la santé des poissons :**

Ce projet vise à déterminer les impacts des fluctuations des niveaux et débits du Saint-Laurent sur la santé des poissons.

- **Élévation du niveau de la mer au Nouveau-Brunswick :**

Ce projet a pour objectif de mesurer les impacts du changement climatique et de l'élévation du niveau de la mer, ceci afin d'appuyer la gestion durable, la résistance des collectivités et l'élaboration de stratégies d'adaptation à ces impacts.

- **La politique de l'eau pour un développement durable**

Les enjeux liés à l'eau douce prennent de plus en plus d'importance, et le Canada continue de jouer un rôle de premier plan en préconisant l'adoption de solutions locales aux problèmes hydriques urgents.

Depuis 1987, par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international, le Canada alloue 76 millions de dollars chaque année à la mise en œuvre de projets d'infrastructure, d'irrigation, d'assainissement, de lutte contre la pollution et d'autres projets liés à l'eau. Le gouvernement fédéral continuera de faire la promotion de l'expertise et de la technologie canadiennes à l'étranger et de soutenir des institutions internationales comme le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Commission du

développement durable des Nations Unies pour préconiser des solutions réduisant la demande globale d'eau douce.

L'exportation de l'eau canadienne est un moyen non viable sur les plans économique et environnemental de s'attaquer au problème de la rareté de l'eau.

Une approche par bassin hydrographique est une approche écologique qui respecte les compétences provinciales et territoriales au chapitre de la gestion de l'eau. Le bassin hydrographique est l'unité écologique fondamentale dans la protection et la préservation des ressources en eau.

Les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral sont en train d'adopter l'approche par bassin hydrographique comme principe clé de la politique et de la législation relatives aux eaux. L'approche par bassin hydrographique tient compte des liens qui existent entre les réseaux hydrographiques et de la nécessité de gérer les ressources en eau à l'intérieur des bassins hydrographiques plutôt qu'en fonction de chaque cours d'eau ou de chaque lac.

On retrouvera les intentions et les premières mesures du gouvernement du Québec, qui se montre très volontaire, dans les communiqués de presse disponible en document complémentaire téléchargeable sur notre site.

Pour la première fois de son histoire, le Québec s'est donné, à l'automne 2002, une politique de l'eau afin :

- d'assurer la protection de cette ressource unique,
- de gérer l'eau dans une perspective de développement durable,
- de s'assurer, ce faisant, de mieux protéger la santé publique et celle des écosystèmes.

Après avoir réaffirmé que l'eau constitue un élément essentiel du patrimoine collectif des Québécois et des Québécoises, la politique présente des mesures et des engagements gouvernementaux destinés à :

- mettre en place la gestion intégrée par bassin versant, afin de réformer la gouvernance de l'eau ;
- implanter cette forme de gestion au Saint-Laurent en reconnaissant par ailleurs un statut particulier à ce cours d'eau d'importance ;
- protéger la qualité de l'eau ainsi que les écosystèmes aquatiques ;
- poursuivre l'assainissement de l'eau et améliorer la gestion des services d'eau ;
- favoriser les activités récréotouristiques liées à l'eau.

La problématique de la gestion de l'eau au Québec, comme ailleurs dans le monde, n'est pas seulement une affaire de protection, de restauration et de valorisation de la ressource. C'est également une question de manière de gérer.

La cohérence de la gestion de l'eau réside dans la coordination des actions à l'échelle du gouvernement et des instances locales et régionales et dans l'utilisation d'outils d'intervention efficaces.

Ainsi, la politique nationale de l'eau modifiera les façons de faire sectorielles actuelles en une véritable gestion intégrée et concertée sur la base du bassin versant. Une approche de gestion plus globale dans une perspective de développement durable apparaît nécessaire pour permettre d'établir la priorité des actions ou des projets en tenant compte du cumul des impacts sur le milieu. C'est d'ailleurs dans cette perspective de gestion intégrée que le gouvernement du Québec a récemment désigné un ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau. Celui-ci a pour premier rôle de s'assurer de la cohérence de toute action gouvernementale relative à l'eau et aux écosystèmes aquatiques, en concertation avec les ministres impliqués dans la gestion de l'eau.

Le gouvernement du Québec veut faire participer les citoyens et les citoyennes, de façon beaucoup plus grande, à la gestion de cet important patrimoine collectif. **Ceux-ci seront appelés à jouer un rôle plus marqué dans la gestion de l'eau**, notamment dans la gestion intégrée par bassin versant, dans la gestion intégrée du Saint-Laurent ou en tant que membres d'organismes ou comme participants aux consultations ou aux actions réalisées sous l'égide de ceux-ci.

Afin de donner vie à ces enjeux, le gouvernement du Québec a structuré la Politique nationale de l'eau autour de cinq orientations majeures :

- Orientation 1 : réformer la gouvernance de l'eau ;
- Orientation 2 : implanter la gestion intégrée du Saint-Laurent ;
- Orientation 3 : protéger la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques ;

- Orientation 4 : poursuivre l'assainissement de l'eau et améliorer la gestion des services d'eau ;
- Orientation 5 : favoriser les activités récréotouristiques relatives à l'eau.

Ces orientations et les axes d'intervention qui en découlent regroupent plus d'une cinquantaine d'engagements gouvernementaux.

Des développements plus nombreux sont disponibles sur le site québécois du développement durable, de l'environnement et des parcs pour comprendre cette politique de l'eau pour un développement durable. On y retrouvera les trois piliers du développement durable ainsi que la démarche à savoir la participation, et les valeurs : responsabilité, engagement...

Vous pouvez une publication sur le thème « Chaque goutte d'eau est précieuse :

[La conservation de l'eau – chaque goutte est précieuse](#) ↗

Documents joints

 [Communiqués de presse](#) (PDF de 22.6 ko)

"Le Québec impose les plus hauts standards de l'Amérique du Nord"

 [Déclaration Eau Québec 2006](#) (PDF de 10.6 ko)

Déclaration commune de mouvements sociaux québécois à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau

22 mars 2006



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.